

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2011 – 011 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Christine RIFFAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame Christine RIFFAUD présente le résumé suivant du compte administratif 2010 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	32 720,28	31 092,51	4 689,81	3 029,05	37 410,09	34 121,56
<i>Résultats de clôture</i>	<i>1 627,77</i>	<i>--</i>	<i>1 659,96</i>	<i>--</i>	<i>3 288,53</i>	<i>--</i>
Résultats reportés	3 926,93	--	--	2 551,60	3 926,93	2 551,60
<i>Totaux cumulés</i>	<i>5 554,70</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>891,64</i>	<i>4 663,06</i>	<i>--</i>
Restes à réaliser	--	--	--	--	--	--
<i>Résultats définitifs</i>	<i>5 554,70</i>	<i>--</i>	<i>--</i>	<i>891,64</i>	<i>4 663,06</i>	<i>--</i>

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte administratif 2010 du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 février 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 18.02.2011

Publié ou notifié

Le : 09.02.2011



Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2011**

**SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

08 février 2011

La compétence contrôle des installations d'assainissement non collectif a été transférée à l'intercommunalité conformément à la modification statutaire demandée par délibération du 7 décembre 2005 et approuvée par Arrêté Préfectoral, n°2006-133, du 23 janvier 2006.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2006, la Communauté de Communes de Noblat réalise le contrôle des installations neuves et réhabilitées des neuf communes composant le groupement. L'ensemble des diagnostics de neuf des dix communes étant pratiquement terminé, cette année sera majoritairement consacrée au contrôle des installations existantes de la commune de Saint-Paul.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M49.

1 Les orientations budgétaires en 2011

L'année 2011 sera la 5^{ème} en année pleine du Service Public de l'Assainissement Non Collectif. L'activité de ce service est stable et constante.

1.1 Section d'investissement

L'emprunt lié au véhicule du Service Public de l'Assainissement Non Collectif s'est terminé en 2010. Comme la majorité des équipements nécessaires aux contrôles ont été acquis au cours des années précédentes, il ne devrait pas y avoir de nouvelles dépenses importantes en 2011. Seuls les amortissements et éventuellement l'acquisition de mobilier et / ou de matériel technique propre au service seront prévus.

La seule recette d'investissement, en dehors du virement de la section de fonctionnement, sera le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

1.2 Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du service devraient être en légère évolution en 2011. Les dépenses courantes (fournitures, entretien...), seront similaires à celles observées en 2010. Les frais de personnel, en raison de la disparition du CAE passerelle, seront supérieurs à ceux de l'année dernière.

Concernant les recettes, le service fonctionne depuis 2007 sur une année complète. Les redevances recouvrées en 2011 seront proches de celles des années précédentes, soit une recette prévisionnelle de l'ordre de 35 000 €. Le SPANC de la Communauté de Communes de Noblat percevra, comme les années précédentes, une subvention du Conseil Général de la Haute-Vienne (aide au fonctionnement du service, soit 15 € par diagnostic de l'existant réalisé).